



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'716
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 272.003
Abo-Nr.: 272003
Seite: 15
Fläche: 16'376 mm²

«C'est une attaque contre toutes les banques du monde»

Questions à



Martin Naville

Directeur de la Chambre de commerce Suisse - Etats-Unis

Rien de plus qu'un «arrière-goût amer». Selon la Chambre de commerce Suisse - Etats-Unis, qui a publié jeudi son bilan annuel, le programme proposé par la justice américaine aux banques suisses ne doit pas mettre en péril les relations économiques jugées «excellentes» entre les deux pays. Une preuve: en 2013, les exportations nationales vers les Etats-Unis ont atteint 23,3 milliards de francs, un record historique porté principalement par le secteur chimie-pharma qui représente presque la moitié de ce total.

Le Temps: Vous dites dans votre communiqué qu'il est l'heure de «dissiper quelques malentendus» sur les relations entre Berne et Washington. Quels sont-ils?

Martin Naville: J'en ai plusieurs en tête. Mais le principal concerne le conflit fiscal. On entend parfois qu'il s'agit d'une attaque contre la Suisse alors qu'aux Etats-Unis on ne se souvient déjà plus que Credit Suisse a été condamnée [à 2,5 milliards de francs d'amende le 19 mai]. Il faut comprendre que c'est une attaque contre toutes les banques du monde. En tout, les Suisses ont payé moins

de 5% des 110 milliards de dollars d'amende infligés ces cinq dernières années à différentes banques. Un autre malentendu est véhiculé par des gens qui, comme Christoph Blocher, disent que les entreprises suisses peuvent quitter les Etats-Unis car ce n'est pas un pays profitable. C'est complètement faux!

– A propos du conflit fiscal, on a parfois l'impression que les Etats-Unis sont en guerre contre les banques...

– Guerre, c'est un peu fort. Mais très clairement, ces dernières années, le gouvernement Obama s'est concentré sur les banques, notamment pour des raisons politiques. Dans cette action, les banques suisses ne jouent qu'un rôle très mineur.

– «Notamment pour des raisons politiques»... Et pas seulement judiciaires?

– Le processus judiciaire est très différent du processus européen. Je comprends que ces accords conclus entre les sociétés et le gouvernement américain soient parfois difficiles à comprendre pour la Suisse. Le Département de la justice américain a une action très politique, il ne se base pas à 100% sur la loi. Les amendes américaines sont parfois distribuées arbitrairement.

– Vous pensez à Credit Suisse?

– Oui, d'où vient ce montant de 2,5 milliards d'amende? Dans ces accords, il y a beaucoup d'aspects qui ne relèvent pas du droit légal pur. **Propos recueillis par Valère Gogniat**